



Parti socialiste  
neuchâtelois

## **Initiative "pour la protection face à la violence des armes"**

**Réduire la disponibilité des armes permet d'éviter des suicides et des tragédies familiales. Les spécialistes, notamment les médecins de la FMH, s'accordent sur le fait qu'une proportion importante, 25% environ, des suicides et des crimes par armes à feu sont des actes "impulsifs" que l'on pourrait éviter si la personne n'avait pas dans l'immédiat une arme à portée de main !**

**Le résultat du 13 février aura une conséquence directe sur le nombre de passages à l'acte ! Cette violence, qui s'exprime trop souvent au cœur même des ménages, nous concerne toutes et tous.**

**Le constat est sans équivoque, les armes représentent un danger réel pour les familles et favorisent le passage à l'acte. En déclarant que le texte soumis au peuple était « trompeur, couteux et inutile », le clan bourgeois apparaît à nouveau comme la marionnette politique du lobby des armes. Le PSN condamne vivement ce cynisme et recommande de voter OUI le 13 février prochain.**

Contacts :

**Florence Nater**, assistane sociale et coordinatrice à l'anaap (association neuchâteloise d'accueil et d'action psychiatrique)  
**079 916 50 13**

**Jacques-André Maire**, conseiller national  
**078 709 48 50**



### **Que demande l'initiative ?**

- Le droit d'acquérir, de détenir et de transporter des armes à feu et des munitions est strictement limité aux personnes qui apportent la preuve de la nécessité (du besoin) et qui ont la formation adéquate
- En dehors des périodes de service militaire, les armes personnelles sont consignées dans des locaux sécurisés de l'armée
- A la fin de leur service, les militaires ne peuvent pas garder leurs armes personnelles, les armes superflues sont ainsi retirées de la circulation
- La Confédération tient un registre fédéral des armes à feu, en remplacement des 26 registres cantonaux actuels
- Les armes particulièrement dangereuses telles que les fusils à pompe ou les armes automatiques ne peuvent pas être détenues par des personnes privées.

### **Quelques constats**

- Actuellement, on dénombre 2,3 millions d'armes à feu dans les foyers suisses, un ménage sur trois abrite au moins une arme !
- La Suisse présente le plus haut taux de suicides par armes à feu de toute l'Europe, proportionnellement le taux helvétique est 3 fois plus élevé que la moyenne européenne
- La baisse importante de l'effectif de soldats actifs s'accompagne statistiquement d'une baisse presque proportionnelle du nombre de morts par balles. Le fait de limiter l'accès aux armes est une mesure efficace pour diminuer le nombre de morts par armes à feu (suicides et meurtres).

### **Principaux arguments en faveur de l'initiative**

- L'arme à la maison est une tradition récente puisqu'elle n'a été généralisée qu'en 1950, en pleine Guerre froide.
- L'arme à la maison n'est pas une nécessité militaire... preuve en est que l'armée ne laisse plus de munitions au domicile des citoyens-soldats.
- Entre 1995 et 2007, il y a eu en moyenne annuelle 332 suicides et 58 crimes mortels par armes à feu... En Suisse, les armes à feu tuent tout autant que la route.
- Les spécialistes, notamment les médecins de la FMH, s'accordent sur le fait qu'une proportion importante, 25% environ, des suicides et des crimes par armes à feu sont des actes "impulsifs" que l'on pourrait éviter si la personne n'avait pas dans l'immédiat une arme sous la main ! Raisonnablement, on peut donc faire diminuer le nombre de plusieurs dizaines par année (environ 60 suicides) le nombre de passages à l'acte chez ces personnes.
- Les principales victimes de crimes par armes à feu sont les femmes et les enfants, il n'est donc pas étonnant de constater que pratiquement toutes les associations de soutien aux femmes et aux familles soutiennent l'initiative. Même si l'initiative a été lancée par le PS, elle n'est pas un combat de la gauche contre la droite.
- Un registre national des armes aide à combattre la criminalité armée. Un tel registre unique et facilement accessible permettra aux polices des différents cantons de mieux préparer leurs interventions dans le cadre familial (risque de se trouver face à un individu armé) ainsi que de mener plus rapidement les enquêtes lorsqu'une arme est retrouvée suite à un délit.